

ACCORD TÉLÉTRAVAIL

QUI SONT LES MAUVAIS ÉLÈVES ?

L'ACCORD TÉLÉTRAVAIL SIGNÉ LE 16 NOVEMBRE 2023 PAR LA CFDT DOUANE A PERMIS DE STRUCTURER LA PRATIQUE ET D'OCTROYER DES DROITS AUX AGENTS. IL EST ESSENTIEL DE LE FAIRE RESPECTER ET DE CORRIGER LES DÉRIVES.

Tout l'enjeu du Comité de Suivi de l'accord télétravail du 16 novembre 2023, qui réunit l'administration et les organisations signataires, est de vérifier si cet accord est bien appliqué. Des mauvais élèves ont été identifiés.

LA DG

« LES CORDONNIERS SONT LES PLUS MAL CHAUSSÉS... »

Bien que cet accord ait été signé à Montreuil, la Direction Générale semble être l'endroit où sa mise en œuvre est la plus chaotique. Plusieurs dérives ont été constatées, notamment :

- Le refus du Télétravail pour les nouveaux arrivants après la période des 3 mois d'intégration.
- L'instauration d'une journée commune en présentiel, souvent sans réunion planifiée, suivie d'obligations de participer à des réunions en dehors de cette journée.
- L'imposition d'un nombre de jours de présentiel obligatoire, obligeant les agents ayant une absence institutionnelle justifiée à annuler une journée de télétravail ou à poser un congé. Une pratique en totale violation de l'accord.

Ces dérives, bien que non généralisées, sont préoccupantes. Elles révèlent des "zones grises" difficiles à mesurer et traduisent une réticence implicite de certains cadres à accepter le télétravail.

La sous-directrice RH s'est engagée à intervenir auprès de l'encadrement pour corriger ces pratiques.

La CFDT Douane suivra ce sujet de près, notamment lors des prochains CSA des Services Centraux.

TGD

LE RENIEMENT D'UNE PROMESSE

En décembre 2023, le CSA Réseau validait la fusion du SFACT de Paris et du CSP de Villeurbanne pour créer le Centre de Gestion Financière Douanier (CGF). **La Directrice Générale de l'époque s'était engagée à harmoniser les conditions de télétravail, offrant 3 jours hebdomadaires à tous les agents qui en feraient la demande.**

À ce jour, le Directeur Général reste incapable d'imposer ses directives face à une cheffe du CGF manifestement réfractaire.

Ces mesures, bien qu'accueillies avec réticence par la cheffe du CGF, devaient cependant s'imposer à elle, car un engagement pris par la DG doit être respecté.

En pratique, 11 mois après, cet engagement est piétiné :

- Le télétravail, suspendu temporairement, est désormais limité à 2 jours par semaine.
- De nouvelles périodes de suspension sont déjà annoncées, accompagnées de vagues promesses conditionnelles et sans garantie réelle.

Les agents des sites de Villeurbanne et Paris se sentent trahis. Leur travail, pourtant entièrement télétravaillable, rend cette restriction encore plus incompréhensible.

MAUVAIS ÉLÈVES
DU TÉLÉTRAVAIL,
NOVEMBRE 2024



DNSCE CARTON ROUGE

À la DNSCE on touche le fond : La direction locale propose un "contre-accord" au rabais, en opposition directe à l'accord national, incluant des mesures inacceptables comme :

- L'interdiction de télétravailler à plus de 2h00 de la résidence
- La remise en cause du droit à la déconnexion et la redéfinition des tâches télétravaillables.

Passons sur les commentaires désobligeants qui laissent entendre que l'accord national est mal écrit. Les services de RH4 qui n'ont pas compté leur temps pour le rédiger apprécieront.

La CFDT Douane exige que ce projet soit immédiatement abandonné. Si un accord local devait être rédigé, il devrait, au minimum respecter l'accord national et offrir des garanties supplémentaires.

La DG semble nous avoir entendu, réponse attendue le 10 décembre lors du CSA DNSCE qui doit siffler la fin de la récré.

PARIS SPÉ UNE COPIE À REVOIR

Les agents Paris Spé reçoivent leur matériel informatique des directions qui les accueillent, une organisation contre-intuitive qui pose des risques en termes de sécurité informatique.

Cela oblige les agents à stocker leurs données sur des disques durs, une pratique déconseillée par la sous-direction SI.

La CFDT Douane demande que les agents Paris Spé soient équipés par la Direction Île-de-France, d'un matériel qu'ils conserveraient d'affectations en affectations. Elle rappelle que les agents Paris Spé doivent bénéficier du même niveau de télétravail que la structure qui les accueille.

Sur ce point la Direction Générale s'est engagée à donner des instructions claires en ce sens, le fera-t-elle ?

DIPA ON PEINE À DÉCOLLER.

La DIPA a longtemps été le mauvais élève en matière de télétravail.

Si des efforts ont été réalisés sous l'impulsion de la nouvelle direction, les résultats restent insuffisants. Les statistiques doivent encore s'améliorer pour répondre pleinement aux attentes des agents.

Concrètement, les sous-effectifs permanents de la DIPA demeurent un frein au télétravail et l'Administration doit mettre en place de véritable mesure d'attractivité.

Les projets de service non communiqués aux organisations syndicales semblent être un sujet tabou pour la direction. Les différents services sont-ils réellement sur un pied d'égalité ? Il est urgent d'avoir sur ce point un langage de vérité.

REFUS DE TÉLÉTRAVAIL DES PRATIQUES PRÉOCCUPANTES

C'est l'une des difficultés en matière de Télétravail. **En 2024, plus de 40 demandes ont été refusées mais un seul recours en CAPC !**

Il y a donc une forme d'autocensure des agents dans la pratique du recours ce qui limite notre capacité à harmoniser la doctrine pour la faire évoluer favorablement.

L'accord Télétravail a permis de poser des bases solides, mais sa mise en œuvre est parfois entravée par des pratiques contraires ou des réticences locales.

LA CFDT ENCOURAGE LES AGENTS À FORMULER DES RECOURS ET/OU À NOUS SIGNALER TOUTE DIFFICULTÉ LIÉE AU TÉLÉTRAVAIL.

LE KIT ÉQUIPEMENT D'UN TÉLÉTRAVAILLEUR

C'est l'une des réussites de l'accord.

Les télétravailleurs ont accès à un kit équipement relativement complet qui est une spécificité de la Douane.

Des problématiques subsistent. Par exemple, la récupération des fauteuils, lourds et encombrants, reste difficile pour les agents exerçant dans les grandes zones urbaines. Un problème que la DG refuse de traiter en raison du coût de la livraison à domicile.

LA CFDT DOUANE RESTERA VIGILANTE POUR GARANTIR QUE LES DROITS DES AGENTS SOIENT RESPECTÉS ET POUR FAIRE AVANCER CETTE PRATIQUE INDISPENSABLE À LA MODERNISATION DES SERVICES.